

assurance, que cette Chambre a pleine confiance qu'entre vos mains habiles cette haute charge ne perdra ni en dignité ni en autorité.

C'est avec un véritable plaisir, en outre, que nous apprenons que votre éminent prédécesseur ne se retire point de la vie publique, mais qu'il continuera à déployer dans une autre sphère d'utilité publique les talents d'ordre supérieurs dont il est doué.

Depuis que nous avons clos nos travaux législatifs, il y a quelques mois, il ne s'est passé au pays aucun événement d'importance. Ces mots de Thomas Carlisle : "Heureuse la nation dont les annales sont sans intérêt," peuvent s'appliquer dans une certaine mesure au Canada. Au cours de l'année dernière, le pays a poursuivi tranquillement sa destinée dans les sentiers de la paix, de la prospérité et du progrès. Comme le dit si bien Son Excellence dans le discours du trône, on a engrangé une abondante récolte.

Nos concitoyens ont paisiblement poursuivi leurs différentes occupations, ajoutant à leur propre richesse et à celle de la nation. Mais si cet heureux état de choses a régné au pays, il n'en a pas été ainsi à l'étranger. Le sombre nuage qui depuis si longtemps menaçait la paix de l'extrême Orient s'est enfin déchiré et la guerre dévastatrice y est déchaînée.

Il conviendrait peut-être d'exprimer l'espoir qu'avant longtemps il se conclura une paix honorable ; que la guerre et le carnage cesseront bientôt et que les deux grandes nations actuellement rangées en bataille l'une contre l'autre, pourront, sans sacrifice de leur honneur national, concilier leur différend et qu'à l'avenir, elles ne lutteront l'une contre l'autre que dans les paisibles batailles du commerce et pour l'amélioration du sort de l'humanité dans les pays d'Orient. Bien que le Canada ne prenne nullement part à ce conflit, il est peut-être bon de se rappeler que notre commerce avec l'Orient n'est nullement une quantité négligeable et qu'au cours de ces quelques années dernières il a accusé une augmentation. Il est hors de doute qu'il ne sera rien négligé d'essentiel pour la protection de nos intérêts, et qu'à la cessation des hostilités, il sera tenté des efforts pour l'expansion et le développement de notre commerce dans les marchés de l'Orient qui seront de la plus haute valeur pour nous. Je le répète, le Canada ne prend nullement part à ce conflit ; mais il est impossible de prédire si tôt ou tard notre mère patrie, la Grande-Bretagne, ne sera pas entraînée dans les difficultés de l'extrême Orient. Espérons-le, nul événement de ce genre ne se produira au cours de cette guerre et la Grande-Bretagne ne sera pas entraînée dans ce conflit ; mais si par malheur, la chose se réalisait—ce qu'à Dieu ne plaise—quelle importance le Canada n'atteindra-t-il pas. C'est à travers notre territoire que les troupes et les approvisionnements de l'armée se transporteront pour atteindre le théâtre des hostilités. Si à l'avenir, il sur-

gissait quelque différend dans cette même partie du globe et que la Grande-Bretagne fût entraînée dans cette lutte, de quelle importance joueraient nos grandes routes, de l'Atlantique au Pacifique, et quelle valeur inappréciable un second ou un troisième chemin de fer transcontinental n'aurait-il pas, éloigné qu'il serait de la frontière, peu accessible aux attaques, et construit entièrement en territoire canadien. On parle beaucoup de nos jours de défense impériale et de la part que les colonies doivent y prendre, et certes il est bien loin de ma pensée de chercher à rapetisser l'importance de cette question. Mais, M. l'Orateur, en quoi le Canada pourrait-il plus puissamment contribuer à la défense de l'empire qu'en construisant, à travers le continent, une grande route qui servira à la fois au développement de notre pays et sera de la plus grande utilité à l'empire, en cas de nécessité. Mais je reviendrai plus tard sur ce sujet. L'automne dernier, quelques jours avant la prorogation du parlement, le tribunal international qui siègeait depuis quelques mois à Londres au sujet de la question de la frontière de l'Alaska, en arriva à une décision qu'il rendit publique.

Je n'affirmerai point que la décision de ce tribunal n'a pas été accueillie au Canada, avec un certain sentiment de déception, mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que, après que le pays eut donné cours à ce premier sentiment de regret, sentiment du reste fort naturel, il ne s'est point fait entendre d'aérimonieuses récriminations, et il est rassurant de savoir, d'après l'opinion de ceux qui font autorité en pareille matière, que les deux îles du Pacifique adjudgées par le tribunal en question à la république voisine ne sont pas d'une souveraine importance stratégique et ne dominant point ce qui constituerait probablement le terminus du nouveau chemin de fer transcontinental. Quant au résultat définitif de la sentence arbitrale relative à la frontière de l'Alaska, si elle a provoqué au pays une explosion de regrets, ajoutons toutefois que notre peuple a tenu, dans ces circonstances, une attitude tout à fait digne. Lorsque la frontière internationale aura été définitivement délimitée, en conformité de la décision du tribunal, il y a lieu de se réjouir à la pensée qu'il ne s'élèvera désormais plus aucun différend touchant les frontières. Nous ne saurions songer à tolérer, aucun empiètement sur nos lignes côtières, soit de l'Atlantique soit du Pacifique.

Lorsque cette ligne frontière aura été définitivement établie, nous aurons la souveraineté de tout le territoire au nord de la ligne internationale entre le Canada et la république voisine, sauf les parties de territoire déjà adjudgées comme propriété des autres nations. Est-il téméraire d'espérer que, dans un avenir prochain, on règlera à l'amiable un différend de vieille date relativement à la côte de Terre-Neuve ?

Nous n'y sommes pas directement intéressés, il est vrai ; mais la colonie de Terre-